



# Les formalités retraite dématérialisées

 17/01/2019

Depuis plusieurs années, les caisses de retraite cherchent à être plus accessibles au public et à faire des économies de fonctionnement en dématérialisant leurs systèmes. Depuis 2016, l'ensemble des 35 régimes de retraite de base (essentiellement les régimes salariés et alignés) propose une centaine de services digitaux pour faciliter les démarches administratives de leurs assurés : « chats », agents virtuels, simulateurs de pension, etc.

## Pour les caisses de retraite de base

Parmi les **80 mesures visant à simplifier le quotidien des assurés**, présentées en février 2016 par l'ancien Premier Ministre Manuel Valls, une partie concernait la retraite. Cela faisait plusieurs années déjà que les régimes veillaient à simplifier la vie de leurs affiliés en mettant en place de **nouveaux services en ligne**.

Certains outils étaient déjà disponibles tels que le Relevé individuel de situation ([RIS](#)) que l'Assurance retraite envoie par mail aux internautes à partir de 35 ans.

**En matière de liquidation**, la dématérialisation apporte une aide précieuse. Désormais, les salariés peuvent effectuer sur Internet 100 % des démarches obligatoires pour [demander la liquidation de leurs droits à la retraite](#). Il leur suffit pour cela de remplir les documents qui se trouvent à leur disposition en ligne. Auparavant, il fallait envoyer tous les documents par la poste ou prendre rendez-vous avec un conseiller de sa caisse de retraite, patienter jusqu'à ce qu'un créneau se libère, puis se rendre sur place en ayant rassemblé tous les documents nécessaires.

Concernant les affiliés à la Sécurité sociale des indépendants (SSI), ils ont la possibilité, depuis 2016, de régler leurs cotisations sociales en ligne à partir de leur compte individuel d'assuré.

## Pour les caisses de retraite complémentaire

Le « choc de simplification » mis en place par le gouvernement s'est également étendu aux retraites complémentaires. Depuis fin 2016, chaque salarié peut faire la simulation de ses futurs droits à la retraite sur le site [Agirc-Arcco.fr](http://Agirc-Arcco.fr). Ce genre de services de simulation existe aussi pour les fonctionnaires sur le site de la [RAFP](http://RAFP) ou pour les non titulaires de la fonction publique sur le site de l'[Ircantec](http://Ircantec).

Il n'est désormais plus nécessaire de renseigner de (trop) nombreuses informations. La dématérialisation permet aujourd'hui de **simuler rapidement le montant de droits à la retraite** sur le site en accédant directement aux données réelles de chaque personne. Depuis mars 2016, il n'y a d'ailleurs plus **qu'un seul guichet de demande de retraite complémentaire** avec un numéro de téléphone unique et la possibilité de prendre rendez-vous.